

Salah Hamouri : « La répression ne peut pas tuer le rêve »

Salah Hamouri était dans la région durant trois jours. Pour remercier ceux qui l'ont soutenu, mais aussi alerter sur la situation critique des prisonniers palestiniens, en grève de la faim.

Salah Hamouri, inlassablement, porte son message et répète avec la même volonté : « *Mon corps est libre mais je pense à mes camarades toujours enfermés dans les prisons israéliennes. Si je respire aujourd'hui la liberté, je promets que leur dignité sera toujours la mienne et que notre combat pour la liberté et la défense des droits de l'Homme doit continuer avec vous.* »

Le jeune Franco-Palestinien a passé six ans, neuf mois et quinze jours dans les geôles israéliennes, après une condamnation sans preuve ni légitimité, puisque la sentence émanait d'un tribunal militaire d'occupation. Libéré le 18 décembre dernier, Salah, accompagné de Jean-Claude Lefort, coordinateur de son groupe de soutien, parcourt toute la France depuis le 4 avril. Le jeune homme va à la rencontre des citoyens et des associations qui se sont mobilisés durant sa détention, mais il est là aussi pour parler de l'actualité urgente concernant les prisonniers palestiniens : 4.610 palestiniens sont enfermés illégalement (1) dans vingt prisons israéliennes ; 2.000 sont en grève de la faim ; deux d'entre eux, Bilal Diab et Thaër Halahla, ont dépassé les 70 jours de jeûne. « *Ils se battent pour des droits élémentaires : la fin de la détention administrative (2), illégale en vertu du droit international, l'accès à l'enseignement, la fin de l'isolement, le respect du droit de visite pour l'ensemble des prisonniers. Ceux qui viennent de Gaza n'ont pas vu leur famille depuis 2007, une mesure punitive appliquée lorsque le soldat franco-israélien Gilad Shalit avait été capturé* », s'indigne Jean-Claude Lefort.

Salah parle très peu de lui, de ce qu'il a vécu. C'est Jean-Claude Lefort qui rappelle que le jeune homme, bien que Français, n'a jamais été soutenu par le gouvernement : « *La France officielle l'a laissé tomber et Nicolas Sarkozy a toujours refusé de recevoir sa famille, contrairement à celle du soldat Gilad Shalit.* »

Elections clandestines, « formation » : les prisonniers s'organisent

Qu'il s'agisse des élus du Conseil régional, des syndicalistes ou des nombreux militants qu'il a rencontrés, il n'a de cesse de parler de ses « frères et sœurs », comme il les appelle, qui ont choisi de lutter contre la répression israélienne. « *La prison, les maltraitements et la torture ne peuvent pas mettre fin à nos rêves. J'ai compris et appris ce que sont la*



Roland Diagne, membre du comité des sans-papiers (CSP), Jean Claude Lefort, coordinateur du groupe de soutien de Salah Hamouri, Jean-François Larosière, président de France Palestine solidarité (AFPS) Nord Pas-de-Calais et Salah Hamouri, à Fives, le 8 mai, reçu au local du CSP. (photo Claire Goulois)

liberté et le droit en prison. Nous sommes organisés, nous avons trouvé le moyen au sein des prisons d'acquérir des connaissances culturelles, historiques et politiques. Les prisonniers organisent discrètement des élections, élisent des porte-parole et se réunissent quatre ou cinq fois par semaine », explique le jeune homme.

Reçu notamment au Conseil régional, à la Fédération du parti communiste du Nord, mais aussi au local du Comité des sans-papiers, à Lille-Fives, dans plusieurs mairies comme celles de Douai et Méricourt, et invité sur Radio Campus, Salah Hamouri répète à chacun que ses années d'emprisonnement « *lui ont*

appris à bannir le mot « désespoir » de son vocabulaire.

Pour lui comme pour son ami Jean-Claude Lefort, il est urgent de mettre la question des prisonniers palestiniens au cœur de l'actualité. Tous deux, ainsi que Jean-François Larosière, président de l'Association France Palestine solidarité (AFPS)

Nord Pas-de-Calais, appellent les élus et les citoyens à se mobiliser. « *Nous sommes face à une urgence humaine et humanitaire. Nous ne pouvons plus tolérer le mépris permanent d'Israël devant le droit international* », tempête le président de l'AFPS, qui a annoncé que des actions de soutien devraient avoir lieu prochainement.

Elsa GRIGAUT

1) Le Droit International Humanitaire (DIH), par la voie de la quatrième Convention de Genève, interdit « les transferts forcés, en masse ou individuels, ainsi que les déportations de personnes protégées hors du territoire occupé dans le territoire de la Puissance occupante ou dans celui dans un autre Etat, occupé ou non [...] quel qu'en soit le motif [...] ». L'article 76 précise : « Les personnes protégées inculpées seront détenues dans le pays occupé et si elles sont condamnées, elles devront y purger leur peine. »

2) La détention administrative vise à emprisonner les Palestiniens sans motif ni jugement pendant une durée indéterminée. La quatrième Convention de Genève consacre le droit à un procès équitable, le droit de défense et le droit de recours. Le Pacte international des droits civils et politiques met en exergue le droit à la liberté et à la sécurité et le respect de la dignité humaine des personnes détenues.

La ville de Grenay a fêté son citoyen d'honneur

« *Communistes, nous avons pris la responsabilité de nous présenter aux élections. Mais être communistes, c'est avant tout être des militants. Et comme militants, on ne peut être insensibles à certaines situations !* » Il est 20h20, ce mercredi à l'espace Ronny-Coutteure de Grenay, dans le bassin minier. L'émotion est à son comble. Ceint de son écharpe tricolore, Christian Champiré, le maire PCF de Grenay, remet à Salah Hamouri, la médaille de la Ville ainsi qu'un diplôme.

Le 13 mars 2010, en élevant le plus célèbre des Franco-Palestiniens au rang de citoyen d'honneur, c'était bien l'exigence de la libération de l'ensemble des résistants aux prétentions coloniales de l'Etat d'Israël que le conseil municipal de Grenay avait souhaité exprimer. « *Cet espoir, construit par vous, arrivait jusqu'à nos cellules. C'est très important pour un prisonnier de ne pas se sentir isolé ; ça aide à passer les moments difficiles. La*

solidarité fait que les 4.600 détenus palestiniens dont deux ont passé plus de trente ans en prison, ont peut-être perdu la liberté, mais pas la volonté de résister », souligne Salah Hamouri.

A ses côtés, Anouk Breton, adjointe au logement, se félicite de ce geste symbolique qui témoigne de « *la vivacité de notre tradition internationa-*

liste ». Une façon aussi de « *favoriser l'échange sur une vie, un destin, une cause et de permettre à la population d'élargir son horizon* ». Un exemple dont pourrait s'inspirer « *davantage d'élus communistes ou même socialistes* », poursuit Laurence Louchaert. Pour la secrétaire de la section locale du PCF, il est primordial de « *se servir*

de notre statut d' élu pour manifester son soutien aux peuples en souffrance, prendre des initiatives, s'insurger... On ne peut pas se contenter d'être des gestionnaires ». Le témoignage de Salah Hamouri sur le sort réservé des détenus palestiniens la laisse pantoise : « *C'est impressionnant. Difficile d'imaginer un tel comportement de la part d'un Etat qui se vante d'être démocratique. Où est l'humain dans tout ça ?* » La grève de la faim entamée le 17 avril dernier par les prisonniers politiques palestiniens l'émeut tout autant. « *En 1981, François Mitterrand, nouvellement élu à la présidence, n'avait pas bougé pour les grévistes de la faim irlandais de l'IRA. Ce n'est pas possible de reproduire cette erreur. Je vais écrire à François Hollande pour qu'il intervienne auprès d'Israël* », commente Christian Champiré. Pas de doute, le statut de récidiviste va comme un gant au premier magistrat grenaysien. Ce n'est pas la Palestine occupée qui s'en plaindra...

Jacques KMIECIAK



Christian Champiré et Salah Hamouri (Photo J.K.)